

SIBTAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 24 juin 2014

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 17 juin 2014, s'est réuni le mardi 24 juin 2014 à 19h, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal à La Bâthie sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 8 - *Quorum* : 5
Nombre de membres présents : 8

Déléguées titulaires présentes :

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
MARTINANT	Coralie	ESSERTS-BLAY
RUFFIER	Marguerite	ESSERTS-BLAY
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
FRESNO	Dolorès	LA BATHIE
BIDET	Maud	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
DUBESSAY	Marine	TOURS EN SAVOIE

Assistaient en outre à la séance : plusieurs délégués suppléants, Philippe Branche, Maire de Cevins, Patrick Michault, Maire de Saint Paul sur Isère, Raphaël Thevenon, Maire d'Esserts-Blay.

Et également : Nathalie Poulin, Animatrice RAM, Virginie Pinet-Dimnet, Animatrice-Coordinatrice Jeunesse, Florence Torlet, Animatrice-Coordinatrice Enfance, Alain Gachet et Catherine Girault, Pôle administratif.

Marine DUBESSAY a été désignée Secrétaire de séance.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'activité des différents secteurs Rapporteur : Mme la Présidente

Les animatrices des différents secteurs Petite enfance, Enfance et Jeunesse font un point sur l'activité des différents secteurs.

Nathalie Poulin présente l'activité du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) constitue un service public gratuit à destination des assistantes maternelles, des jeunes enfants et de leur famille. Ce service est ouvert au public depuis l'automne 2013.

Les activités proposées :

- ✓ Le lundi de 9h30 à 11h00 : atelier d'éveil en direction des enfants accompagnés de leur assistante maternelle à la Salle polyvalente de La Bâthie.
- ✓ 14 assistantes maternelles issues des différentes communes de Basse Tarentaise et 36 enfants ont fréquenté le RAM depuis son ouverture, 11 à 13 assistantes maternelles viennent très régulièrement.
- ✓ Le lundi et mardi après-midi : permanence administrative et informative dans les locaux du SIBTAS en direction des familles et des assistantes maternelles.

Nathalie Poulin rappelle les objectifs du RAM :

- Pour les parents : informer sur les différents modes de garde du jeune enfant, accompagner les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...), disposer d'un lieu d'écoute et soutenir la fonction parentale.

- Pour les enfants : se rencontrer, découvrir, expérimenter, jouer... lors des ateliers à l'annexe de la Salle polyvalente de La Bâthie mais aussi dans les bibliothèques (Saint Paul sur Isère, La Bâthie...) du territoire.

- Pour les assistantes maternelles ou futures assistantes maternelles : se renseigner sur la profession, rencontrer et échanger avec d'autres assistantes maternelles et autres professionnels de la Petite Enfance, aider à la mise en place de formations continues, informer sur les droits et les devoirs, disposer d'un lieu d'écoute.

Le RAM travaille en partenariat avec les autres RAM du bassin albertvillois et plusieurs actions sont menées en commun.

Depuis l'ouverture du RAM, ont été organisés :

- 1 table ronde sur la charte de l'accueil du tout petit pour les assistantes maternelles.
- 1 soirée d'information sur les congés payés ouverte à tous (parents et assistantes maternelles).
- 1 cycle d'atelier sur la psychomotricité - Prochainement une rencontre avec les parents et à l'automne une conférence sur la motricité du tout petit.

Elle précise que les communes du SIBTAS comptent au total 44 assistantes maternelles agréées, 122 places d'accueil sont dénombrées et 28 places en périscolaire.

Les listes d'assistantes maternelles sont disponibles dans les Mairies et au RAM.

Enfin, même si le RAM reste un service peu connu des populations, les jeunes parents, quant à eux, connaissent assez bien ce service qui est présenté à la PMI, la CAF, la maternité...

Pour mieux se faire connaître, le RAM sera présent à la Fête des associations / Fête du SIBTAS prévue en septembre 2014. Le site du SIBTAS va être étoffé pour présenter l'activité. Des articles peuvent être transmis pour publication dans les bulletins communaux.

Florence Torlet présente ensuite le programme du Centre de loisirs Enfant de cet été.

Ce programme est disponible sur le site du Syndicat.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Actuellement, les inscriptions vont bon train avec un certain nombre de jours à saturation des effectifs autorisés, notamment les jours de sortie.

Il est donc envisagé d'accroître l'accueil pour les 3-5 ans et les 6-8 ans afin de résorber les listes d'attente. Pour ce faire, l'équipe d'animateur doit être complétée avec deux agents en plus de l'effectif prévu initialement et une salle complémentaire a été demandée à la Commune de La Bâthie pour la sieste des plus petits.

Florence Torlet signale que la navette est cette année très demandée, il va être nécessaire d'organiser deux circuits.

Les élus sont conviés aux deux soirées organisées en soirée en direction des familles le 11 juillet (spectacle de cirque) et le 22 août (fête fin du centre).

Pour la première fois cet été une sortie famille est prévue le 2 août au Safari de Peaugre.

Virginie Pinet-Dimnet, à son tour, présente l'activité jeunesse.

Le programme des activités de l'été est disponible sur le site du Syndicat également. D'ores et déjà et contrairement à l'an passé, un certain nombre de journées sont complètes. Virginie Pinet-Dimnet souligne que plusieurs projets de qualité peuvent être mis en place grâce à l'appui du Conseil Général.

Pour l'organisation de la Fête des jeunes de La Bâthie du 23 août, une rencontre avec les élus de La Bâthie est prévue le 2 juillet. D'ores et déjà, un groupe de jeune est partant pour la préparation du projet.

Elle rappelle aussi l'historique du Bike Park de La Bâthie qu'il convient de remettre aux normes et au goût du jour... Sur ce projet, un groupe de jeune est très impliqué.

La Commune de Rognaix a sollicité l'intervention du SIBTAS pour accompagner le Conseil Municipal jeunes qu'elle souhaite mettre en place. Cette expérimentation sur Rognaix dans un premier temps pourrait peut être ensuite essaimer dans les autres communes du SIBTAS.

Elle présente enfin le projet ANIMATERRE du Conseil Général sur lequel le SIBTAS se propose de s'associer cet été avec l'accueil d'un jeune animateur roumain ou sénégalais dans le territoire pendant une quinzaine de jours.

Actuellement, 40 jeunes sont inscrits au SIBTAS. Le PASS jeunesse est maintenant très demandé.

Suite à la question du Maire d'Esserts-Blay, Virginie Pinet-Dimnet précise que l'ALSH concerne essentiellement des 11-15 ans, l'inscription est le plus souvent faite à l'initiative de la famille. Pour les plus âgés (16-18 ans), ce sera sans doute au travers d'animations de rue, de quartier qu'ils pourront pendant l'été être contactés.

Pour l'information du Conseil Syndical.

2a. Elargissement du périmètre du SIBTAS - Modification statutaire

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la suite des échanges sur la réforme des rythmes scolaires et après rencontre avec les Conseils Municipaux de Cevins et Saint Paul sur Isère, ces deux Communes ont décidé de rejoindre le SIBTAS.

Le projet de statut doit être modifié en conséquence afin :

- d'élargir le périmètre du SIBTAS aux Communes de Cevins et de Saint Paul sur Isère,
- d'acter de la constitution du Syndicat pour une durée illimitée,
- de définir la représentation des Communes au Conseil Syndical comme suit :
 - La Commune de La Bâthie est représentée par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.
 - Les Communes de Cevins, Esserts-Blay, Saint Paul sur Isère, Rognaix et Tours en Savoie sont représentées par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
- et de rajouter pour la constitution du Bureau que chaque Commune sera représentée par au moins un délégué.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve l'élargissement du périmètre du SIBTAS aux Communes de Cevins et Saint Paul sur Isère ;*
- *approuve la modification des articles 1, 4 et 6 des statuts qui en résulte selon le projet joint en annexe ;*
- *mandate Mme la Présidente pour consulter l'ensemble des Communes membres en vue d'une modification statutaire ;*
- *demande à M. le Préfet, d'acter de la présente modification statutaire.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

2b. Appel de cotisation 2014 aux Communes de Cevins et Saint Paul sur Isère

Rapporteur : Mme la Présidente

Au vu de l'adhésion des communes de Cevins et Saint Paul sur Isère au SIBTAS, les enfants de ces communes seront accueillis dès cet été selon les mêmes modalités (même priorité, même tarifs) que les enfants des autres Communes du SIBTAS.

En conséquence, pour l'année 2014, une participation, représentant 1/3 de la participation annuelle des communes établie selon les critères définis aux statuts du SIBTAS, peut être demandée.

Communes	% Cotisation 2014 30% population jeune, 40 % potentiel financier, 30 % fréquentation	Calcul cotisation 2014 sur base 128 528 €	Cotisation ramenée à 4 mois	Déduction participation au RAM déjà versée
ESSERTS-BLAY	8,74 %			
LA BATHIE	44,44 %			
ROGNAIX	10,91 %			

TOURS EN SAVOIE	18,03 %			
SAINT PAUL SUR ISERE	8,04 %	10 336	3 445	1 917
CEVINS	9,85 %	12 662	3 165	
TOTAL	100,00 %			

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, arrête le montant des participations qui seront demandées pour la fin de l'année 2014 aux communes de Saint Paul sur Isère à 1 917 € et de Cevins à 3 165 € pour l'année 2014.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

3. Réforme des rythmes scolaires **Rapporteur : Mme la Présidente**

Dans la suite du « Décret Hamon », les 6 Communes de Basse Tarentaise ont élaboré un Plan Educatif Territorial (PEDT) commun prévoyant des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 3 heures, un après-midi par semaine par école en y associant le SIBTAS en charge de l'organisation du Centre de Loisirs sur cette période.

Mme la Présidente rappelle les grandes lignes du PEDT, l'école est répartie sur 9 demi-journées et ½ journée TAP est prévu un après-midi par école et par semaine. Pour l'encadrement des enfants, la participation des ASTEM volontaires est prévue en plus des animateurs du SIBTAS.

Calendrier prévisionnel :

- *Lundi : La Bâthie élémentaire (3 classes) et Cevins élémentaire et maternelle*
- *Mardi : RPI*
- *Jeudi : La Bâthie élémentaire (2 classes), La Bâthie maternelle*
- *Vendredi : Tours en Savoie élémentaire et maternelle*

Des activités définis par cycle et par âge seront proposées aux enfants.

Le budget global est estimé à 43 192 € avec outre une directrice et une directrice adjointe (l'équipe de permanent du SIBTAS) un taux d'encadrement d'un animateur pour 17 enfants en élémentaire et un animateur pour 14 enfants en maternelle. Le budget activité a été fixé à 10 € en élémentaire et 5 € en maternelle. Pour cette première année, aucune participation ne sera demandée aux familles. L'inscription sera obligatoire avec assiduité de l'enfant demandée sur chaque cycle. L'inscription se fera au trimestre.

Les coûts peuvent être répartis comme suit entre les communes pour la fin de l'année 2014 :

Communes	% Cotisation 2014 30 % population jeune, 40 % potentiel financier, 30 % fréquentation	Montant par commune
ESSERTS-BLAY	8,74 %	3 836
LA BATHIE	44,44 %	19 512
ROGNAIX	10,91 %	4 790

TOURS EN SAVOIE	18,03 %	7 916
SAINT PAUL SUR ISERE	8,04 %	3 531
CEVINS	9,85 %	4 326
TOTAL	100,00 %	43 912

Autant que de possible, pour ne pas mettre plus en difficulté le SIBTAS, l'appel de cotisations sera fait en deux temps, la moitié en septembre et l'autre moitié en novembre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve ce projet de mise en place d'un accueil de loisirs par le SIBTAS lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) des Communes membres ;**
- **approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;**
- **autorise Mme la Présidente à lancer un appel de cotisation complémentaire des Communes membres pour permettre le démarrage de cette action dès septembre prochain.**

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

4. Mise en place du Comité de pilotage et des commissions thématiques **Rapporteur : Mme la Présidente**

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et du Contrat Cantonal Jeunesse (CCJ), le SIBTAS réunit un Comité de pilotage et organise différentes commissions thématiques, associant ainsi les partenaires et acteurs de la société civile à la définition et au suivi du projet.

Ainsi, il est proposé d'organiser :

- Une Commission « Petite Enfance » regroupant :
 - Elus et professionnel du SIBTAS
 - Professionnels/acteurs sociaux
 - Délégation territoriale, service médiation familiale, aide aux familles à domicile
 - Association « Recré Action »
- Une Commission « Enfance » regroupant :
 - Elus et professionnel du SIBTAS
 - Directeur des établissements scolaires élémentaires
 - Parents des enfants participant aux activités du SIBTAS
 - Professionnels/acteurs sociaux et/ou culturels
 - Associations dont l'objet est en lien avec les actions « enfance »
- Une Commission « Jeunesse » regroupant :
 - Elus et professionnel du SIBTAS
 - Principal des établissements scolaires 1^{er} degré
 - Educateurs de secteur
 - Parents des jeunes participant aux activités du SIBTAS
 - Jeunes
 - Association dont l'objet est en lien avec les actions « jeunesse »

Le Comité de pilotage des contrats regroupera l'ensemble de ces partenaires ainsi que les représentants du Conseil Général (Elus, Direction Sport et Culture, TDS), Savoie Vivante, les représentants de la CAF.

Mme Paillardet indique qu'elle est intéressée par la commission Petite Enfance.

Pour la constitution de ces commissions, il est proposé d'adresser un courrier à chacun des délégués titulaires et suppléants et de prendre en compte, à la rentrée, la liste des parents élus qui siègent au conseil d'école.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve la composition du Comité de pilotage et des commissions thématiques comme indiquée ci-dessus ;**
- **mandate Mme la Présidente pour arrêter la composition nominative des commissions thématiques et du Comité de pilotage.**

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

5. Délégations au Président

Rapporteur : Mme la Présidente

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégations ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du Compte Administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement public à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace syndical et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Pour un bon fonctionnement du Syndicat, il est proposé d'accorder au Président les délégations comme indiquées ci-après :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les accords-cadres qui peuvent être réglementairement passés par procédure adaptée d'un montant inférieur à 10 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. Passer les contrats d'assurance ;
4. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

5. Chaque année, l'ensemble des tarifs seront soumis à l'Assemblée ; toutefois, la Présidente pourra entre deux délibérations fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit du SIBTAS qui n'ont pas de caractère fiscal ;
6. Intenter, au nom du Syndicat, les actions en justice ou défendre le Syndicat dans toutes les actions intentées contre lui en première instance, appel ou cassation, par voie d'action ou d'exception, en urgence et au fond devant les juridictions administratives ou judiciaires, répressives ou non répressives, devant le tribunal des conflits.

Ces délégations pourront être sub-déléguées au(x) Vice-Président(s) ayant reçu délégations. Le Président rendra compte des décisions prises dans ce cadre lors de chaque réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne délégations au Président, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

6. Indemnités des élus

Rapporteur : Mme la Présidente

Les fonctions d'élu local sont gratuites, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 pour ce qui concerne les EPCI sans fiscalité propre.

Son octroi nécessite une délibération et il appartient au Conseil Syndical de fixer les modalités d'attribution des indemnités versées et leurs montants, dans la limite des crédits et selon les modalités prévus par la Loi pour l'indemnisation du Président et des Vice-Présidents.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Président (16,93 % de l'indice brut 1015 - 643,59 €/mois) et les indemnités maximales des Vice-Présidents (6,77 % de l'indice brut 1015 - 257,36 €/mois) multiplié par le nombre de Vice-Présidents (dans la limite de 20 % du nombre de siège ou sur la base du nombre de Vice-Présidence effectivement exercée si celui-ci est inférieur).

Au vu des textes, l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités qui peuvent être allouées au SIBTAS s'élève à 900.95 €.

Lors de sa réunion du 22 avril dernier, le Conseil Syndical du SIBTAS a fixé à 1 le nombre de Vice-Président.

Jusqu'alors le Président percevait une indemnité de 250 €/mois et le Vice-Président de 100 €/mois.

Il est proposé de contenir cette enveloppe globale à la même hauteur que précédemment soit 350€ (38.85 % de l'enveloppe maximale) et la répartir comme suit :

Noms et Prénoms	Fonction	Montant de l'indemnité (valeur au 25/06/2014)	Pourcentage
RUFFIER Maguy	Présidente	250 €	38.84 % de l'indemnité maxi d'un Président 71.43 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS
DOUCET Michèle	Vice-Présidente	100 €	38.86 % des indemnités maxi d'un Vice-Président 28.57 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS
TOTAL		350 €	38.85 % de l'enveloppe maximale

Ces indemnités suivent l'évolution de la valeur de l'indice brut 1015 de la Fonction Publique.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modalités d'attribution des indemnités au Président et au Vice-Président selon les modalités définies ci-dessus et leurs montants qui seront versés à compter du 25 juin 2014.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

7. Envoi des convocations, compte-rendu et documents annexes aux délégués par mail

Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé au Conseil Syndical l'envoi de tout document (convocation, ordre du jour, documents annexes, compte-rendu, etc...) par mail afin de faciliter l'adressage.

Pour ce faire, un accord écrit est demandé.

Le coupon-réponse ci-joint qui pourra être remis au secrétariat le jour du Conseil Syndical permet aux délégués qui le souhaitent de valider cette autorisation.

A défaut et conformément à la réglementation en vigueur, le courrier sera adressé par courrier postal.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la transmission par mail des convocations, ordre du jour, compte-rendu, documents annexes des Conseils Syndicaux pour les conseillers qui le souhaitent, à défaut d'accord écrit ses documents seront adressés par courrier.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

8. Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération n°5 du 27 septembre 2013, le Conseil Syndical a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel du SIBTAS en adhérant au Comité National d'Actions Sociales (CNAS).

Cette association, Loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé, 10 bis Parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex, propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins des agents et à leurs attentes.

Suite au renouvellement municipal, il convient de désigner un délégué élu afin de représenter le SIBTAS au sein des instances du CNAS. La durée de leur mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Jacqueline Léger est candidate pour siéger au CNAS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent, désigne Jacqueline Léger comme déléguée élue pour représenter le SIBTAS au CNAS.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

Préalablement aux délibérations portant sur les questions financières, Mme la Présidente laisse la parole à Alain Gachet afin qu'il présente à l'assemblée, le Compte Administratif 2013, le budget 2014 et la première décision modificative de crédits 2014. Les documents détaillés sont consultables au siège du Syndicat et au Pôle administratif.

9. Finances – Approbation du Compte Administratif 2013

Rapporteur : Michèle DOUCET

Le Compte Administratif 2013 du Budget du SIBTAS se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Libellé	CA 2013
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	166 779,27
Charges à caractère général	42 088,00
Charges de personnel et frais assimilés	120 918,63
Autres charges de gestion courante	3 749,76
Charges financières	22,88
Charges exceptionnelles	0,00
Total Dépenses réelles	166 779,27
<i>Virement à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>

<i>Résultat reporté ou anticipé</i>	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 736,71
Produits des services	23 998,10
Dotations et participations	176 096,35
Produits exceptionnels	1 642,26
Total Recettes réelles	201 736,71

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2013, un excédent de 34 957.44 €.

Section d'investissement

Libellé	CA 2013
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	559,16
Immobilisations incorporelles	251,16
Immobilisations corporelles	308,00
Total Dépenses réelles	559,16
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 182,28
Dotations fonds divers et réserves	1 314,28
Subventions d'investissement	868,00
Total Recettes réelles	2 182,28
<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2013, un excédent de 1 623.12 €.

Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :

Libellé	REALISATION 2013		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	201 736,71 €	2 182,28 €	203 918,99 €
DEPENSES	166 779,27 €	559,16 €	167 338,43 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2013	34 957,44 €	1 623,12 €	36 580,56 €
<i>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</i>	-4 709,57 €	-4 123,76 €	-8 833,33 €
RESULTAT DE CLOTURE	30 247,87 €	-2 500,64 €	27 747,23 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le **Compte Administratif 2013** tel qu'il est défini ci-dessus ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

10. Finances – Affectation du résultat 2013 **Rapporteur : Michèle DOUCET**

Le résultat de clôture de fonctionnement du Compte Administratif 2013 est excédentaire de 30 247.87 €.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte Administratif du Budget du SIBTAS comme suit :

- 2 500.64 € en section d'investissement
- 27 747,23 € en section de fonctionnement

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

11. Finances – Décision modificative de crédits n°1 budget 2014 **Rapporteur : Michèle DOUCET**

Dans la continuité de la délibération précédente, il conviendra d'approuver la décision modificative de crédits n°1 au Budget 2014.

Cette décision modificative de crédits n° 1 porte sur l'affectation des résultats 2013 :

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2014	DM 2014	Total Crédits 2014 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2014 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	53 890,00		53 890,00	14 800,00	68 690,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	135 800,00		135 800,00		135 800,00
65	Autres charges de gestion courante	3 850,00		3 850,00		3 850,00
67	Charges exceptionnelles			0,00	12 747,23	12 747,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	200,00	200,00
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00		2 000,00		2 000,00
	Total dépenses de fonctionnement	195 540,00	0,00	195 540,00	27 747,23	223 287,23
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes	25 000,00		25 000,00		25 000,00
74	Dotations et Participations	170 540,00		170 540,00		170 540,00
002	Excédent fonctionnement reporté				27 747,23	27 747,23
	Total recettes de fonctionnement	195 540,00	0,00	195 540,00	27 747,23	223 287,23
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	500,00				500,00
21	Immobilisations corporelles	5 163,00		5 163,00	200,00	5 363,00
001	Déficit reporté			0,00	2 500,64	2 500,64
	Total dépenses d'investissement	5 663,00	0,00	5 163,00	2 700,64	8 363,64
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations Fds divers et Réserves	263,00		263,00	2 500,64	2 763,64
021	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00		2 000,00		2 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	200,00	200,00
13	Subvention d'investissement	3 400,00		3 400,00		3 400,00
	Total recettes d'investissement	5 663,00	0,00	5 663,00	2 700,64	8 363,64

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative de crédits n° 1 au budget 2014.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

12. Finances – Approbation du Compte de Gestion 2013 **Rapporteur : Michèle DOUCET**

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes de M. le Trésorier Principal d'Albertville pour l'année 2013.

Le Compte de Gestion 2013 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Trésorier Principal d'Albertville est concordant avec le Compte Administratif 2013 retraçant la comptabilité administrative tenue par Mme la Présidente sortante pour le budget du SIBTAS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion du Budget du SIBTAS 2013 établi par M. le Trésorier Principal d'Albertville, consultable au siège.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

13. Date et lieu de la prochaine réunion Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

- le mardi 30 septembre 2014 à 18h à la Salle de la Aula à Esserts-Blay

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 02/07/2014

Le bureau se réunira le 1^{er} juillet à 19 h au siège du Syndicat.

Questions diverses et orales

- ✓ *A l'issue de la séance, Raphaël Thevenon, Maire d'Esserts-Blay, se félicite du travail mené par les 6 communes de Basse Tarentaise avec le SIBTAS. S'il y a deux ans, on se demandait quel serait le devenir de ce Syndicat, aujourd'hui il constitue un plus pour le territoire au service de l'action en direction de l'enfance et de la jeunesse des 6 communes. Il se félicite de l'implication des 6 Maires de Basse Tarentaise autour de ce projet, sans doute d'autres questions auront tout intérêt, à elles-aussi être abordées à cette échelle intercommunale.*
- ✓ *Beatrice Busillet indique ensuite que la Commune de La Bâthie va procéder à la mise en accessibilité du bureau de poste de La Bâthie. Dans ce cadre, le devenir des actuels locaux du SIBTAS se posent. Ces locaux ne sont pas totalement adaptés et il serait beaucoup trop coûteux de les mettre aux normes d'accessibilité. Il convient donc de lancer la réflexion sur de nouveaux locaux mieux adaptés à moyen terme. La Commune de La Bâthie a plusieurs projets structurants en réflexion autour de la cantine, la Salle des fêtes... Il faudra voir s'il n'y a pas d'opportunité pour que le SIBTAS dispose de nouveaux locaux... Raphaël Thevenon invite le bureau du SIBTAS à définir les besoins pour que chaque Commune en ait connaissance et puisse faire connaître les éventuelles possibilités.*

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 21h40.

A La Bâthie, le 1^{er} juillet 2014

Maguy RUFFIER

Présidente du SIBTAS

Syndicat Intercommunal
de Base Tarentaise
et d'Actions Sociales

Compte-rendu affiché au siège du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} août 2014, transmis le 3 juillet 2014 aux communes membres pour affichage.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81